



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Décryptage

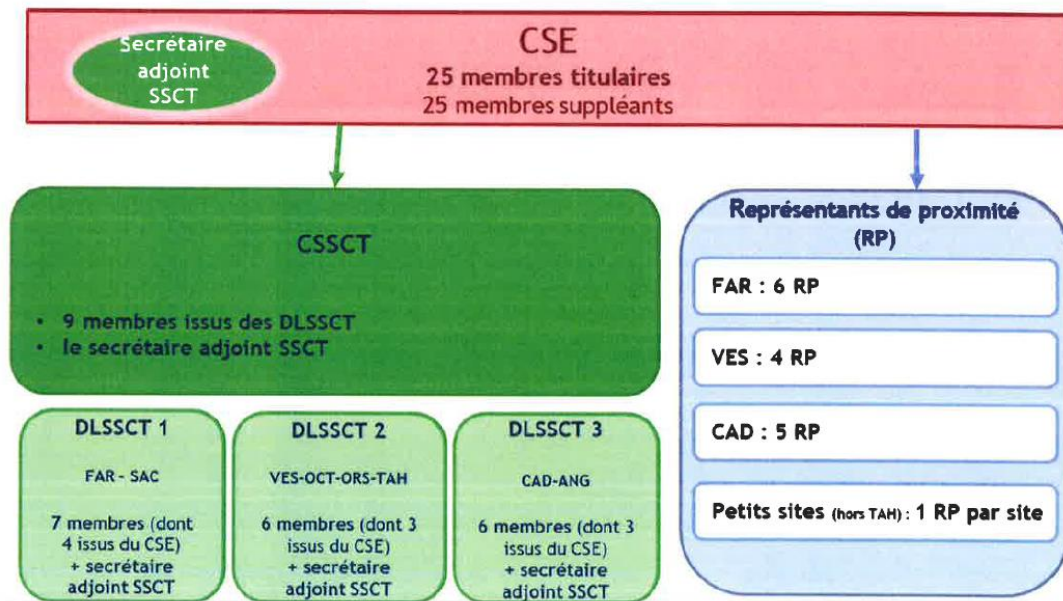
Réglementation Vacances

Vos droits 2022

CFDT.FR



Comité Social et Economique (CSE)



Autres commissions:

➤ Economique, Emploi formation et développement des compétences, Information et aide au logement, Egalité Professionnelle et diversité

➤ **Commission Centrale des Activités Sociales (COMASCENT)**

- CLASC: Commission Locales des Activités Sociales et Culturelles
 - NORD
 - SUD

La gestion d'activités sociales et culturelles (ASC) par les élus du personnel au CSE est l'une des missions du comité social et économique, à côté de la mission économique. C'est aussi une spécificité française fondée sur un droit des salariés et de leur famille à accéder à des activités culturelles, sportives et sociales.



Activités Sociales et Culturelles

Le budget des ASC est alimenté par une dotation de l'employeur (~1,65% de l'ensemble des gains et rémunérations à l'IRSN).

Le budget prévisionnel des vacances pour 2022 est de 720 000 euros.

Le CSE prend en compte la composition du foyer de chaque salarié, et ses ressources, pour attribuer les différentes aides.

La CFDT vise à repérer des pratiques nouvelles plus socialement responsables. La crise sanitaire liée au COVID19 pourrait donner une nouvelle vision dans l'offre d'ASC.



Décryptage

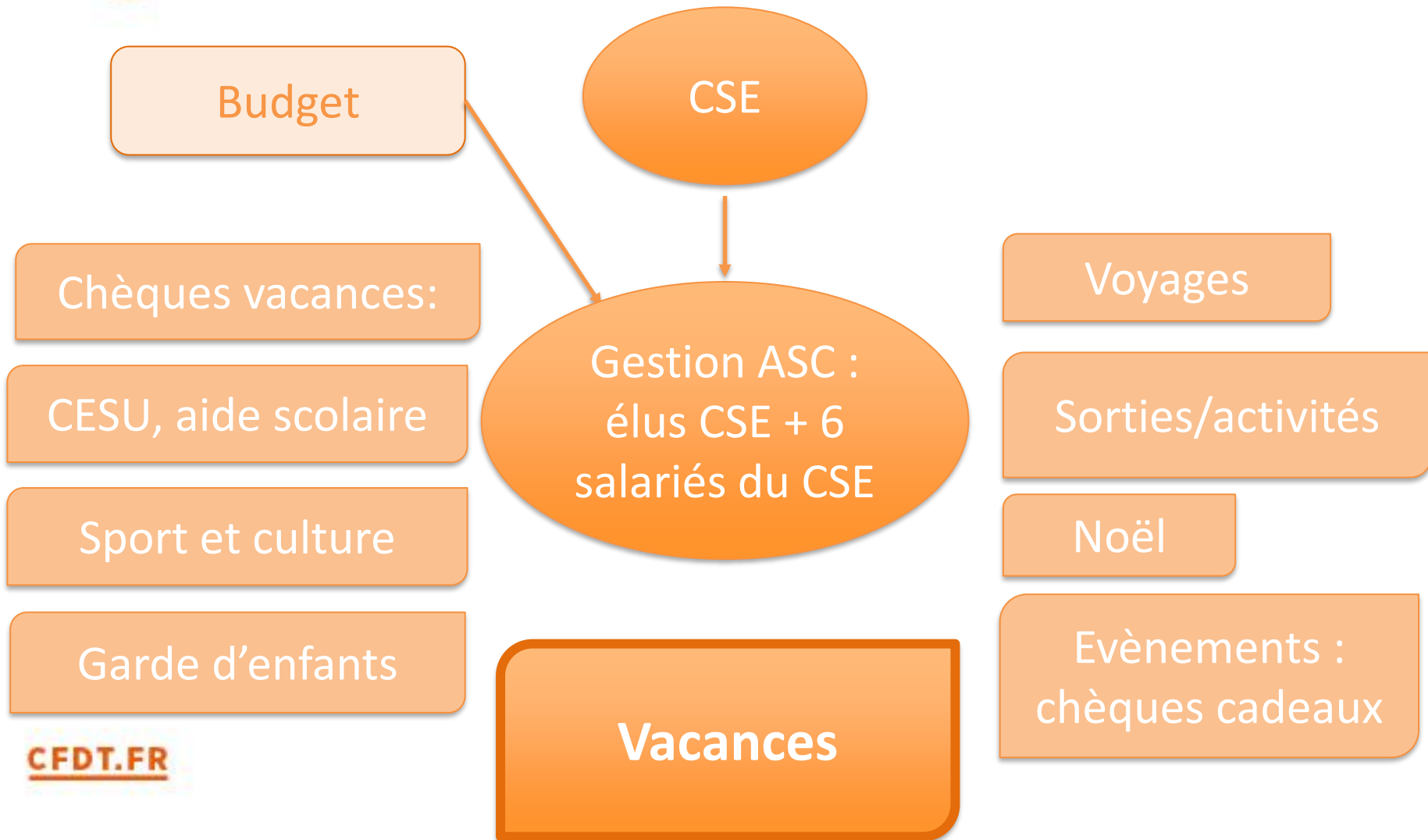
La CFDT vous aide à décrypter la réglementation « Vacances Familles et Enfants ».

- Avant Séjour
- Après séjour
- Plafond de participation
- Doublement des plafonds
- Couple IRSN
- Transport
- Forfait découverte
- Transports secs
- Vacances enfants





Activités Sociales et Culturelles (ASC)





Vacances

TIP

Taux Individuel de participation famille (15 à 67%) et enfants (25 à 85%) en fonction des revenus et de la composition de la famille

**Familles:
35 jours/an**

**Enfants:
60 jours/an**

Prestataires
agrées
avant et après
séjours

- 2 Courts séjours minimum 3j/2n sans Ik* par an
- A partir de 5j/4n avec ik*
- Plafonds/jour
- Forfait découverte 20€/pers/an

Ik : Indemnités kilométriques

Prestataires
agrées
avant et après
séjours

- Stages 5 jours minimum en journée
- Séjours avec hébergements (>5j/4n) pendant les vacances scolaires
- Séjour longue durée en université à l'étranger



Transports sec

A partir de 5j/4n

Famille

Metropole + Corse :

base de remboursement A/R 175€ max/pers, -5j des droits annuels

Étranger + DOM/COM: 2 options

- base de remboursement A/R 375€ max/pers, -5j des droits annuels
- base de remboursement A/R 376 à 1125€ max/pers, -15j des droits annuels

Enfants

France ou étranger:

A/R ou A ou R

- base de remboursement
- A/R de 275€ max/pers, -5j des droits annuels
- TIP enfant (-18 ans)
- TIP famille (+18 ans)



Propositions CFDT

Au cours du dernier mandat du CE, la CFDT a obtenu l'augmentation du montant des chèques vacances (450€/an soumis au TIP).

La CFDT a proposé et obtenu trois évolutions majeures:

- Etendre les aides à l'hébergement hôtelier.**
- Ouvrir à la participation pour les weekends.**
- Augmentation du plafond des gites passant de 35 à 45 euros.**

D'autres réflexions sont en cours pour l'accès à la culture et aux activités sans hébergement

Cfdt:

A vous la parole !

Questions ?

Suggestions ?

**Parlez nous de vos
vacances !**

Contact:

irsn.cfdt@irsn.fr

<https://irsn.cfdt.fr/>

